

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le code de la propriété intellectuelle, notamment son article LP. 411-1 dernier alinéa ;

Vu l'arrêté n° 717 PR du 17 septembre 2020 modifié relatif aux attributions du ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications ;

Vu l'arrêté n° 1036 CM du 21 juillet 2011 modifié portant création, organisation et fonctionnement du service administratif dénommé "direction générale des affaires économiques" ;

Vu l'arrêté n° 2207 CM du 1er octobre 2019 portant nomination de Mme Sabine Bazile en qualité de directrice de la direction générale des affaires économiques ;

Vu l'arrêté n° 9019 MEF du 21 septembre 2020 modifié portant délégation de signature à Mme Sabine Bazile en qualité de directrice de la direction générale des affaires économiques ;

Vu la convention n° 1794 PR du 7 avril 2014 portant accord entre la Polynésie française et l'Institut national de la propriété industrielle relatif à l'extension des titres de propriété industrielle (accord d'extension) ;

Vu la loi du pays n° 2013-14 du 6 mai 2013 modifiée portant modification de la 2e partie du code de la propriété intellectuelle (partie législative), intitulée "La propriété industrielle", et notamment son article LP. 138 créant la procédure de reconnaissance des titres délivrés par l'INPI ;

Vu l'arrêté n° 1002 CM du 22 juillet 2013 modifié pris en application de l'article LP. 138 de la loi du pays n° 2013-14 du 6 mai 2013 précisant les conditions de mise en œuvre du dispositif de reconnaissance ;

Vu la demande d'extension de renouvellement de la marque n° 3898131 publiée au Bulletin de la propriété industrielle (BOPI) n° 2022-41 du 14 octobre 2022 ;

Vu le recours gracieux du 18 janvier 2023, réceptionné le 19 janvier 2023, contre l'arrêté n° 11948 MEF DGAE du 26 octobre 2022 portant rejet de la requête en extension du renouvellement de la marque n° 3898131 ;

Vu l'arrêté n° 1291 MEF DGAE du 7 février 2023 portant reconnaissance de 355 titres de propriété industrielle délivrés par l'Institut national de la propriété industrielle, et notamment de la marque n° 3898131,

Arrête :

Article 1er.— La marque n° 3898131 dont le renouvellement par l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) a été publié dans le BOPI susvisé et listé en annexe au présent arrêté, est étendue en Polynésie française, où elle produit les mêmes effets qu'en France métropolitaine.

Art. 2.— L'arrêté n° 11948 MEF DGAE du 26 octobre 2022 portant rejet de la requête en extension du renouvellement de la marque n° 3898131 est retirée.

Art. 3.— La directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 2 mars 2023.

Pour le ministre et par délégation :

La directrice des affaires économiques,
Sabine BAZILE.

**ANNEXE A L'ARRÊTÉ PORTANT EXTENSION
DU RENOUELEMENT DE 1 MARQUE
FRANÇAISE**

BOPI 2022-41 du 14 octobre 2022

Date de la déclaration de renouvellement :

29-07-2022

Déclarant : MONOPRIX ONLINE, Société par actions simplifiée, 19-23 Allées de l'Europe, 92110 Clichy
N° SIREN : 480 188 507

Mandataire : GRAMOND & ASSOCIES, Mme DEPADT Marion, 66 Rue de Monceau, 75008 Paris
Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 12 3 898 131

Signe concerné : Menlook Tribune

Date du dépôt : 17-02-2012

N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le dernier renouvellement a été publié : 2012-23

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué pour l'intégralité des produits et services de l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 16, 35, 38, 41, 42

ARRETE n° 1950 MEF/DGAE du 2 mars 2023 portant extension du renouvellement de la marque n° 3957314 et retrait de l'arrêté de rejet n° 14506 MEF DGAE du 22 décembre 2022

NOR : DAE23501845AM

Le ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications,

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 23-2018 APF/SG du 18 mai 2018 portant proclamation du Président de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 650 PR du 23 mai 2018 modifié portant nomination du vice-président et des ministres du gouvernement de la Polynésie française, et déterminant leurs fonctions ;

Vu le code de la propriété intellectuelle, notamment son article LP. 411-1 dernier alinéa ;

Vu l'arrêté n° 717 PR du 17 septembre 2020 modifié relatif aux attributions du ministre des finances, de l'économie, en charge de l'énergie, de la protection sociale généralisée, de la coordination de l'action gouvernementale et des télécommunications ;

Vu l'arrêté n° 1036 CM du 21 juillet 2011 modifié portant création, organisation et fonctionnement du service administratif dénommé "direction générale des affaires économiques" ;

Vu l'arrêté n° 2207 CM du 1er octobre 2019 portant nomination de Mme Sabine Bazile en qualité de directrice de la direction générale des affaires économiques ;

Vu l'arrêté n° 9019 MEF du 21 septembre 2020 modifié portant délégation de signature à Mme Sabine Bazile en qualité de directrice de la direction générale des affaires économiques ;

Vu la convention n° 1794 PR du 7 avril 2014 portant accord entre la Polynésie française et l'Institut national de la propriété industrielle relatif à l'extension des titres de propriété industrielle (accord d'extension) ;

Vu la loi du pays n° 2013-14 du 6 mai 2013 modifiée portant modification de la 2e partie du code de la propriété intellectuelle (partie législative), intitulée "La propriété industrielle", et notamment son article LP. 138 créant la procédure de reconnaissance des titres délivrés par l'INPI ;

Vu l'arrêté n° 1002 CM du 22 juillet 2013 modifié pris en application de l'article LP. 138 de la loi du pays n° 2013-14 du 6 mai 2013 précisant les conditions de mise en œuvre du dispositif de reconnaissance ;

Vu la demande d'extension de renouvellement de la marque n° 3957314 publiée au Bulletin de la propriété industrielle (BOPI) n° 2022-50 du 16 décembre 2022 ;

Vu le recours gracieux du 19 janvier 2023, réceptionné le 19 janvier 2023, contre l'arrêté n° 14506 MEF DGAE du 22 décembre 2022 portant rejet de la requête en extension du renouvellement de la marque n° 3957314 ;

Vu l'arrêté 1291 MEF DGAE du 7 février 2023 portant reconnaissance de 1 titre de propriété industrielle délivrés par l'Institut national de la propriété industrielle, et notamment de la marque n° 3957314,

Arrête :

Article 1er.— La marque n° 3957314 dont le renouvellement par l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) a été publié dans le BOPI susvisé et listé en annexe au présent arrêté, est étendue en Polynésie française, où elle produit les mêmes effets qu'en France métropolitaine.

Art. 2.— L'arrêté n° 14506 MEF DGAE du 22 décembre 2022 portant rejet de la requête en extension du renouvellement de la marque n° 3957314 est retirée.

Art. 3.— La directrice est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la Polynésie française.

Fait à Papeete, le 2 mars 2023.

Pour le ministre et par délégation :

La directrice des affaires économiques,
Sabine BAZILE.

**ANNEXE A L'ARRÊTÉ PORTANT EXTENSION
DU RENOUELEMENT DE 1 MARQUE
FRANÇAISE**

BOPI 2022-50 du 16 décembre 2022

Date de la déclaration de renouvellement :

06-10-2022

Déclarant : LEROY ACCESSOIRES DISTRIBUTION,
Société à responsabilité limitée, Rue Gustave Eiffel,
Segré, 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU

N° SIREN : 382 141 687

Mandataire : ANDCO Avocats, Mme TANGRE
Anaëlle, 1 Place Michel Ange, Bâtiment A, 49300
CHOLET

Enregistrement concerné

N° National ou N° d'enregistrement : 12 3 957 314

Signe concerné : CENTRE AUTO-MATIC

Date du dépôt : 30-10-2012

**N° du bulletin dans lequel l'enregistrement ou le
dernier renouvellement a été publié :** 2013-08

Portée du renouvellement : Renouvellement effectué
pour l'intégralité des produits et services de
l'enregistrement concerné

Classes de produits ou services : 1, 3, 4, 7, 9, 11,
12, 37